



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

### Budget 2016 de la Ville de Neuchâtel

## Equilibre et confiance

**Le budget 2016 de la Ville de Neuchâtel présente un léger bénéfice de 11'100 francs. Le Conseil communal est confiant quant à l'avenir de notre Ville poussée par le dynamisme de ses acteurs et envisage ses actions avec sérieux et enthousiasme. Il a fait un effort important pour contenir globalement les charges et maintenir les effectifs du personnel stables. Cette démarche va se poursuivre pour l'élaboration des budgets futurs avec la mise sur pied d'un processus continu d'analyse des prestations. Ce budget a, par ailleurs, été élaboré sur la base d'un coefficient fiscal ramené à son niveau de 2013, toujours en-dessous de la moyenne des coefficients communaux.**

Le budget 2016 de la Ville de Neuchâtel prévoit 259'807'400 francs de revenus contre 259'796'300 francs de charges, soit un léger bénéfice de 11'100 francs.

Il tient compte des différentes réformes cantonales intervenues. L'harmonisation des clés de répartition de l'impôt entre l'Etat et les communes aura entraînée entre 2014 et 2016 une diminution des recettes fiscales de plus de 20 millions de francs pour notre Ville.

Par ailleurs, la réforme de la fiscalité des personnes morales et la nouvelle péréquation financière intercommunale des ressources ont une incidence sur les recettes et les charges de la Ville qui, de fait, est confrontée à de nouvelles réalités financières et économiques indépendantes de sa propre gestion.

Aujourd'hui, au vu de ces réformes et de leurs pleins effets, le Conseil communal doit corriger le coefficient fiscal tout en relevant qu'il restera bien en-dessous de la moyenne des coefficients communaux. La diminution de 2 points votée par le Conseil général en janvier 2014 a été rendue possible par la situation financière de la Ville et les bonnes perspectives économiques. Il était prévu que la situation soit revue après deux ans.

La fortune nette de la Ville de Neuchâtel s'établira à 57 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier prochain et la dette se montera à 305 millions, soit 8 millions de moins que le budget précédent. Notons que les investissements bruts (patrimoine administratif et financier) se montent à 40 millions de francs. Le prélèvement aux réserves constituées ces dernières années a été maintenu pour atteindre l'équilibre.

Le Conseil communal a déployé d'importants efforts pour atteindre l'équilibre en 2016 et ceux-ci seront poursuivis par un travail profond visant à mettre en adéquation les ressources à sa disposition, après les nombreuses réformes, le développement de la cité et les attentes de la population.

L'Exécutif réaffirme par ailleurs sa volonté de participer à un processus de réflexion globale et partagée entre l'Etat et les communes sur les structures des collectivités publiques neuchâteloises afin d'en optimiser leur efficacité.

Ce budget concrétise la 3<sup>ème</sup> année du programme de législature 2014-2017. Il s'inscrit dans la perspective de la fusion qui pourrait transformer fondamentalement notre Ville et le paysage institutionnel cantonal tout en lui permettant de s'adapter aux futurs défis qui l'attendent.

Neuchâtel, le 10 novembre 2015

Le Conseil communal

**Renseignements complémentaires:**

Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, ☎ 032 717 71 01  
e-mail: [fabio.bongiovanni@ne.ch](mailto:fabio.bongiovanni@ne.ch)

Gérard Blandenier, chef du service financier, ☎ 032 717 71 21  
e-mail : [gerard.blendenier@ne.ch](mailto:gerard.blendenier@ne.ch)